



Avertissement de travail en étant en arrêt maladie !

Par **Dazou**, le **22/05/2009** à **14:56**

Bonjour,

J'aimerais savoir si mon avertissement est justifié et si oui peut il être contesté ?

C'est à dire qu'aujourd'hui je reçois par lettre recommandée un avertissement de mon employeur qui me reproche des faits alors que je suis en arrêt maladie (cause de grossesse) depuis 15 jours ! Je n'étais absolument pas sur mon lieu de travail à ce moment-là !

Il me reproche entre autres que lors de la visite de ma hiérarchie (avant que je ne sois en arrêt) je n'ai pas appliqué les consignes que celle-ci me demandait d'effectuer. Du coup quelques jours plus tard mon médecin me met en arrêt pour me reposer à cause de ma grossesse, ce qui fait que je n'ai pas pu appliquer ces consignes ! Donc est-ce que cet avertissement est-il justifié ?